



CEGEA

Vente
Location
Gestion
Syndic

Immobilier

63, rue Chevreul 69007 Lyon
Téléphone : 04.37.66.66.60 – Mail : gestion@cegea-immobilier.fr

BARÈME HONORAIRES DE GESTION ET HONORAIRES ANNEXES

1. HONORAIRES DE GESTION COURANTE

- Règlement mensuel : 6 % TTC des sommes encaissées

2. HONORAIRES DE LOCATION PROPRIETAIRE ET LOCATAIRE

- Bail d'habitation : 10 €/m² TTC (selon réglementation en vigueur)
- Etat des lieux d'entrée : 3 €/m² TTC (selon réglementation en vigueur)
- Bail commercial, professionnel: 15 % HT du loyer annuel hors charges avec un minimum de 500 € HT
- Bail de garage, place de stationnement : 180 € TTC (à partager par moitié entre le bailleur et le preneur)
- Frais de rédaction de bail lorsque le locataire est amené par le bailleur 5 % TTC du loyer annuel hors charge (minimum 240 € TTC)

3. RÉMUNÉRATION DES TACHES SPECIALES

3.1 A la charge du locataire :

- Avenant au bail : soit 95 € TTC
- Frais de déplacement pour absence à l'état des lieux : 60 € TTC

3.2 A la charge du propriétaire

- Frais d'établissement d'état préparatoire à la déclaration de revenus : inclus
- Frais de constitution et suivi dossier contentieux : 50 € TTC par contentieux
- Frais de constitution et suivi dossier sinistre : 40 € TTC par sinistre
- Frais de constitution et suivi d'un congé donné à un locataire : 40 € TTC par congé
- Frais de gestion des parties communes d'un immeuble entier : 30 € TTC par lot principal/an
- Surveillance et suivi des travaux pour un montant supérieur à 15 000 € HT : 2 % du montant TTC des travaux
- Rupture du mandat hors délai : honoraires dus jusqu'à l'échéance contractuelle du mandat avec un minimum de 240 € TTC
- Frais de vacation : 40 € HT par heure soit 48 € TTC (dépôt de plainte, expertise d'assurance ou judiciaire, autres taches non incluses dans le mandat de gestion)

(TVA 20%)